

Université M'hamed Bougara Boumerdes

Faculté de droit et science politique

Module terminologie juridique (langue étrangère)

I. Traduire les termes juridiques suivant

1. La personne publique الشخص العام

2. La personne privée الشخص الخاص

3. Les prestations الخدمات

4. Le service public administratif المرفق العمومي الإداري

5. Le service public industriel et commercial المرفق العمومي الصناعي والتجاري

6. La taxe الرسم

II. Définissez le service public !

Le service public est par définition est une activité d'intérêt général assuré soit par une personne publique soit une personne privé sous le contrôle d'une personne publique.

III. La définition de l'autorisation préalable comme mesures de police administrative consiste pour le particulier a n'exercer l'activité qu'après avoir obtenu l'autorisation expresse de l'autorité de la police administrative.